



Téléphonie fonctionnant avec une box

Par **nhugon**, le **01/07/2008** à **19:57**

suite à un disfonctionnement de mon téléphone fonctionnant avec une box, je ne peux plus emettre d'appels vers l'espagne depuis le 16 avril 2008.

je voudrais saisir le juge de proximité.

ma requette est-elle recevable?

quelles sont les obligations des opérateurs?

mon opérateur me dit qu'il ne peut pas réparer: c'est un problème qui viendrait de l'espagne !!!

je suis septique.....conseillez moi.

MERCI

Par **JamesEraser**, le **02/07/2008** à **12:53**

[citation]quelles sont les obligations des opérateurs? [/citation]

Répondre aux conditions générales des prestations pour lesquelles ils perçoivent un abonnement.

[citation]mon opérateur me dit qu'il ne peut pas réparer: c'est un problème qui viendrait de l'espagne !!![/citation]

En composant le même numéro à partir d'une ligne téléphonique différente, vous serez immédiatement fixée.

Experatooment